

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le **03 JUL. 2025**

Berger
Levrault

ID : 031-213100662-20250625-2025064DL-DE

**Convention - Organisation de
sessions BAFA sur site à
Bessières - 2025**



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le **03 JUL. 2025**

Berger
Levrault

ID : 031-213100662-20250625-2025064DL-DE

1 / Présentation de l'IFAC

1.2 IFAC en quelques mots



en quelques mots

ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DEPUIS 1975



La formation
• Animation professionnelle
• Animation volontaire
• Aux métiers de la petite enfance et de l'aide à la personne

3 AXES D'INTERVENTION

Le conseil
des acteurs de la vie locale

L'animation
d'activités et la gestion d'espaces socioculturels et éducatifs

En quelques mots

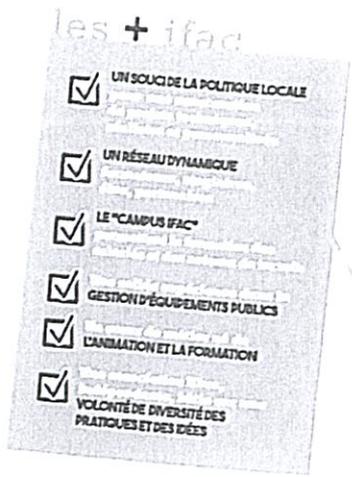


UNE ASSOCIATION PRÉSENTE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Ordonne
le RÉSEAU de partenaires locaux
La RÉUNION d'associations agréées et coordonnées localement
La MUTUALISATION de ses compétences

États : Animation associative - Petite Enfance - Prévention - Jeunes Citoyens - Formation aux métiers de l'éducation - Conseil aux collectivités

Il se adapte son accompagnement, ses méthodes et ses outils en fonction des besoins des territoires et des populations



178 ACCUEILS DE LOISIRS
150 ACCUEILS PÉRI-SCOLAIRES
56 MAISONS POUR TOUS CENTRES SOCIAUX ESPACES JEUNES - MJ CYBER ESPACES

10 CRÈCHES ET JARDINS D'ENFANTS
+ DE 300 COMMUNES COUVERTES
+ DE 250 000 ENFANTS OU ADHÉRENTS FRÉQUENTENT NOS STRUCTURES



• Former les intervenants de l'action sociale, de l'éducation, de la politique de la ville, du développement territorial, de la culture et des loisirs, au service des collectivités locales et des associations



• Former et accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle



Animer toutes activités récréatives, ludiques et/ou éducatives pour tout public et en tout lieu



Gérer des équipements ou des activités à la demande des associations, des collectivités territoriales ou des pouvoirs publics, notamment en matière de gestion des services au public : gestion de structures socio-éducatives, accueils jeunes, accueils de loisirs pré et post scolaires, suivi de professionnels en mission, accueil de la petite enfance, actions de médiation et de prévention, actions éducatives dans les écoles, les collèges et les lycées, etc



Assister les collectivités et les associations par des démarches de réflexion, d'aide à la décision pour l'évaluation et/ou la mise en place de projets et d'actions



Informers les adhérents les partenaires et les professionnels sur l'actualité du champ d'action de l'ifac pour alimenter leur réflexion

03 JUL 2025

FORMER

- Former les intervenants de l'activité politique de la ville, du développement territorial, de la culture et des loisirs, au service des collectivités locales et des associations.



- Former et accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

ANIMER

- Animer toutes activités récréatives, ludiques et/ou éducatives pour tout public et en tout lieu.



- Gérer des équipements ou des activités à la demande des associations, des collectivités territoriales ou des pouvoirs publics, notamment en matière de gestion des services au public : gestion de structures socio-éducatives, accueils jeunes, accueils de loisirs pré et post scolaires, suivi de professionnels en mission, accueil de la petite enfance, actions de médiation et de prévention, actions éducatives dans les écoles, les collèges et les lycées, etc

CONSEILLER

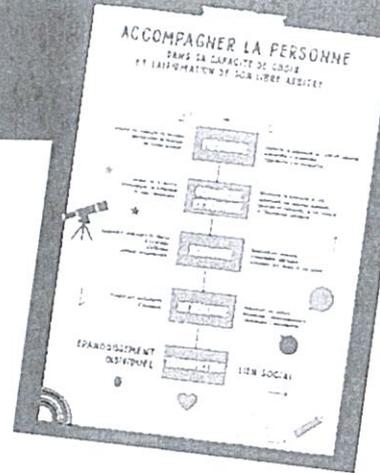


- Assister les collectivités et les associations par des démarches de réflexion, d'aide à la décision pour l'évaluation et/ou la mise en place de projets et d'actions

- Informer les adhérents, les partenaires et les professionnels sur l'actualité du champ d'action de l'ifac pour alimenter leur réflexion.

LE PROJET DE L'IFAC SE NOURRIT DE L'INTERACTION ET DE LA SIMULTANÉITÉ DE CES 3 AXES INDISSOCIABLES ET INTERDÉPENDANTS QUI FONT LA COHÉRENCE DE SES ACTIONS EN MÊME TEMPS QU'ILS GARANTISSENT SES RÉSULTATS.

1.3 Le projet associatif



BUT DE L'ASSOCIATION

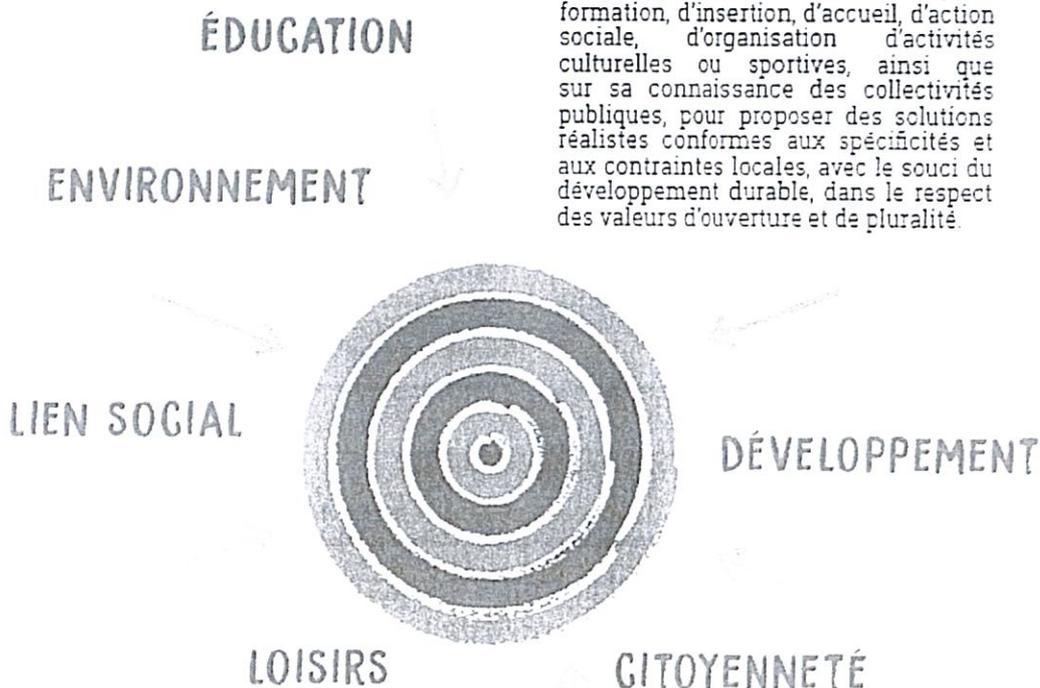
L'ifac est une association d'Éducation populaire, à vocation sociale, éducative et territoriale. Elle est structurée en un réseau national d'échanges et de partenariats entre les élus locaux, les acteurs de la société civile et la population. L'ifac élabore et développe, avec les élus, les professionnels et la population, des réponses adaptées aux demandes et aux besoins locaux, y compris dans le cadre des marchés publics.

L'ifac inscrit son action dans le champ de l'économie sociale et solidaire et dans une volonté d'utilité éducative et sociale. Elle gère dans l'esprit de la responsabilité sociale des entreprises

Les actions développées ont pour objectif de contribuer au développement personnel de l'individu - en situation de handicap ou non et quel que soit son âge - à l'éducation, à la citoyenneté, aux loisirs, à la promotion de l'éducation populaire, à la lutte contre les exclusions et les inégalités sociales, économiques et culturelles, à la préservation et au développement de l'environnement, du lien social ainsi qu'au renforcement de la cohésion territoriale.

Elles favoriseront l'esprit d'initiative, l'engagement, la fraternité ; elles garantiront la bonne utilisation des fonds publics et la volonté de servir la population.

L'ifac s'appuie sur son expérience en matière d'animation, d'éducation, de formation, d'insertion, d'accueil, d'action sociale, d'organisation d'activités culturelles ou sportives, ainsi que sur sa connaissance des collectivités publiques, pour proposer des solutions réalistes conformes aux spécificités et aux contraintes locales, avec le souci du développement durable, dans le respect des valeurs d'ouverture et de pluralité.



... à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en favorisant leur autonomie et leur participation à la vie sociale. L'IFAC s'engage à garantir le respect de l'individu et à promouvoir son épanouissement.

C'est par l'observation et l'analyse de la situation que l'IFAC propose des actions adaptées à la situation de la personne, qui s'articulent avec les partenaires institutionnels et associatifs des actions originales.

L'IFAC s'intéresse aux structures associatives et aux institutions qui accueillent les personnes en situation de handicap, afin de leur apporter un soutien technique et financier, ainsi qu'une aide à la gestion administrative.

L'IFAC s'engage à promouvoir l'accessibilité et la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale, en favorisant les rencontres et les échanges entre les usagers et la collectivité.

Nos services répondent à une double exigence :

- L'efficacité en vue d'atteindre les objectifs opérationnels ;
- La qualité pour satisfaire les besoins des utilisateurs ;
- La créativité par des solutions innovantes et nouvelles ;
- L'économie du temps, de l'argent et de l'espace par une gestion rigoureuse ;
- Le respect des compétences et des engagements des collaborateurs des différents services.

1.4 Les caractéristiques de l'IFAC

5 CARACTÉRISTIQUES DE L'IFAC

SA RÉACTIVITÉ :

Créé en 1975, l'ifac est l'une des plus récentes associations nationales d'Éducation populaire. Elle porte un regard neuf et des méthodes adaptées à son époque.

SON PROJET ASSOCIATIF :

Lifac a vocation à accompagner toute personne, en situation de handicap ou non et quel que soit son âge, dans son cheminement vers une capacité à faire ses choix, à affirmer son libre arbitre et sa capacité à agir dans son quotidien comme dans sa vie sociale.

SON ANCRAGE LOCAL :

À partir de délégations locales centrées sur les collectivités, l'ifac adapte son accompagnement, ses méthodes et ses outils en fonction des besoins des territoires et des populations, en lien avec les élus.

SA PÉDAGOGIE :

Inspiré par les pédagogies différenciées, l'ifac adapte ses méthodes pour permettre à chacun, à tous les âges de la vie, d'apprendre, de progresser et de se développer.

SON INDÉPENDANCE :

Lifac s'est construit, en dehors de toute idéologie politique ou partisane, avec une volonté d'accueil de la diversité des pratiques et des idées, dans un esprit laïque et républicain.

1.5 Les agréments de l'IFAC

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

03 JUL. 2025

Besler
Levrault

ID : 031-213100662-20250625-2025064DL-DE

NOS AGRÉMENTS NATIONAUX

✓ **JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE**

(Habilitation délivrée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative)

✓ **ASSOCIATION ÉDUCATIVE COMPLÉMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

(Ministère de l'Éducation nationale)

✓ **HABILITATION NATIONALE BAF/BAFD**

(Ministère en charge de la Jeunesse)



AGRÉMENT SERVICE CIVIQUE

(Accueil de volontaires associatifs et de jeunes en mission de service civique)



HABILITATION POUR L'ÉVALUATION EXTERNE DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

(Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux)



ORGANISME DE FORMATION CERTIFIÉ OPOF

(Office professionnel de qualification des organismes de formation)



FORMER

- Former les intervenants de l'action sociale, politique de la ville, du développement territorial, de la culture et des loisirs, au service des collectivités locales et des associations



- Former et accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

ANIMER

- Animer toutes activités récréatives, ludiques et/ou éducatives pour tout public et en tout lieu



- Gérer des équipements ou des activités à la demande des associations, des collectivités territoriales ou des pouvoirs publics, notamment en matière de gestion des services au public : gestion de structures socio-éducatives, accueils jeunes, accueils de loisirs pré et post scolaires, suivi de professionnels en mission, accueil de la petite enfance, actions de médiation et de prévention, actions éducatives dans les écoles, les collèges et les lycées, etc.

CONSEILLER



- Assister les collectivités et les associations par des démarches de réflexion, d'aide à la décision pour l'évaluation et/ou la mise en place de projets et d'actions

- Informer les adhérents, les partenaires et les professionnels sur l'actualité du champ d'action de l'ifac pour alimenter leur réflexion.

LE PROJET DE L'IFAC SE NOURRIT DE L'INTERACTION ET DE LA SIMULTANÉITÉ DE CES 3 AXES INDISSOCIABLES ET INTERDÉPENDANTS QUI FONT LA COHÉRENCE DE SES ACTIONS EN MÊME TEMPS QU'ILS GARANTISSENT SES RÉSULTATS.

2 / Le partenariat

2.1 Les parties

Entre,

Dénomination sociale : IFAC Établissement Midi Pyrénées
Adresse sociale : Le Goeland, ZA Albasud – 70 Impasse de Varsovie à
Montauban (82000)
Téléphone : 05 63 20 83 70
Adresse électronique : jmarc.lenguin@usto.ifac.asso.fr
Représentant : M. LENGUIN, délégué régional

Et,

Dénomination sociale : Ville de Bessières
Adresse sociale : 26-29 Pl. du Souvenir, 31660 Bessières
Téléphone : 05 61 84 55 55
Adresse électronique : mairie@bessieres.fr
Représentant : Cédric MAUREL, Maire de Bessières

Il a été convenu ce qui suit :

2.2 L'objet de la convention

- La ville de Bessières et l'IFAC Midi Pyrénées projettent l'organisation de sessions de formations sur un site mis à disposition par la collectivité pour l'année 2025 aux dates suivantes :
 - Formation générale : du sam. 12 au sam. 19 avril 2025
 - Pour la session d'approfondissement, la date reste à définir
- Les objectifs recherchés, les éléments d'organisation et les modes d'évaluations sont formalisés dans le cadre de la charte IFAC nationale des formations BAFA/BAFD.
- La formation se déroulera sur un site de la ville dans le cadre d'une mise à disposition d'un espace adapté à cette formation. Un projet pédagogique contextualisera les thématiques, sujets phares et particularités de la session si demandées.

Article 1 - L'IFAC s'engage à :

- Déclarer la session auprès de la DRAJES.
- Prendre en charge l'assurance liée à l'activité.
- Mettre à disposition un conseiller pédagogique en la personne de M. LAFKI garant de la qualité du stage réalisé dans le cadre de cette convention.
- Composer 1 équipe de formation diplômée et formée.
- Remettre un accès à un livret dématérialisé de la formation BAFA à chaque stagiaire.
- Remettre un accès internet pour un espace de documentation en ligne à chaque stagiaire.
- Mettre en place un système d'inscription dématérialisée
- Mettre à disposition du matériel pédagogique en prenant en compte les orientations liées au développement durable (diminution du papier, travail vers le zéro déchet).

Article 2 = La ville s'engage à

- Mettre à disposition des locaux adaptés (1 salle plénière avec tables et chaises, 1 salle complémentaire par tranche de 10 stagiaires avec tables et chaises, 1 espace bureau pour l'équipe de formation).
- Un accès wifi.
- Un espace de restauration avec un four à micro-ondes et un frigo pour les stagiaires inscrit en externat qui apportent leur repas.
- Permettre l'ouverture de la session du 9h00/18H30 dont 2 soirées jusqu'à 22h00.
- Accepter l'inscription d'autres stagiaires pouvant aller jusqu'à 20 stagiaires au total.
- Contribuera à la communication sur les sessions au sein de la collectivité, sur son territoire et auprès de ses partenaires.

Article 3 = les éléments financiers

3.1 Les tarifs

Type de formation		Tarif catalogue	Tarif Bessières
	Externat	400 €	300 €
	Demi-pension	470€	362 €
Approfondissement BAPA	Externat	347€	267 €
	Demi-pension	397 €	313 €

Les qualifications : un thème particulier sur certains points ont des tarifs spéciaux (surveillant de baignade, assistant sanitaire, canoë kayak, ce qui est surf etc.)

L'IFAC se charge d'organiser les repas des demi-pensionnaires. La commune pourra proposer un partenariat sur les restaurants scolaires de la ville. Les repas consommés seront alors refacturés à l'IFAC.

3.2 La facturation

Dans le cadre d'une prise en charge des frais de session d'un stagiaire par la collectivité, en lien avec le dispositif « BAFA Citoyen », l'IFAC facture la collectivité au terme de la session pour le montant correspondant au nombre réel de stagiaires **pris en charge**, conformément aux tarifs précisés ci-dessus.

Pour ces stagiaires, la collectivité passe commande en adressant un mail précisant leur nom, prénom, numéro de dossier Jeunesse et Sports, ainsi que leur date de naissance. Sur demande, l'IFAC peut établir un devis pour formaliser cette prise en charge.

Les stagiaires qui ne bénéficient pas d'une prise en charge par la collectivité devront s'acquitter eux-mêmes des frais d'inscription directement sur le site de l'IFAC.

Annulations et reports :

- Pour les annulations à plus de 15 jours du début du stage, nous procéderont à un report ou à un remboursement total sans frais.
- Pour les annulations à moins de 15 jours du début du stage, nous procéderont à un report sur une autre date (avec possibilité de lieu différent) ou à un remboursement avec 50 % de frais.

Pour IFAC MIDI PYRENEES
Mr Jean-Marc LENGUIN,
Directeur de l'établissement
Fait à Montauban le

Pour la ville de Bessieres
M. Cédric MAUREL,
Maire de Bessières
Fait à Bessières le

